

RAPPORT ANNUEL 2019

Introduction

La naissance de l'AdCV date du 4 juillet 2002. A l'époque, elle comptait 24 membres.

Le présent rapport a pour objet de récapituler les différentes actions menées par le Comité de l'AdCV afin de défendre les communes durant l'année écoulée, plus particulièrement les communes membres de l'Association.

Organisation de l'Association

Communes membres

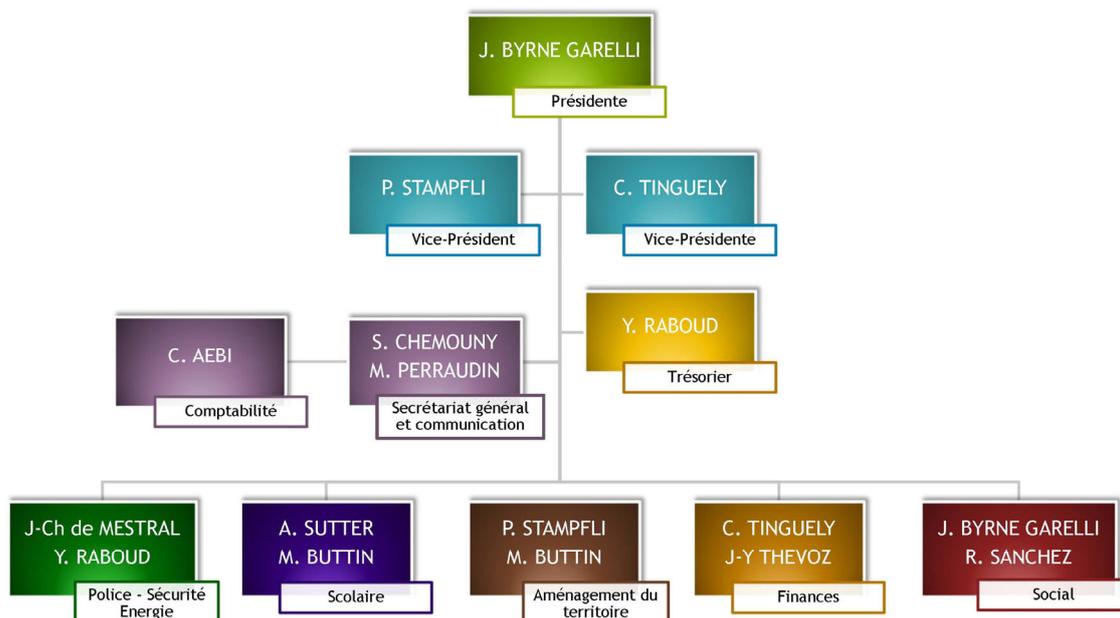
Courant 2019, la commune de Gilly a décidé de quitter l'AdCV. En revanche, la commune de Paudex nous a rejoint.

Le nombre de membres de l'Association est donc stable (71 communes).

Comité et Secrétariat général

Cette année, la composition du Comité a changé, M. Raoul Sanchez ayant été nommé en son sein. Il seconde notre Présidente pour le dicastère social. Au niveau du Secrétariat général, Mme Aebi a réduit son taux d'activité pour l'AdCV à 10 % et ne s'occupe plus que de la comptabilité. Elle a quitté totalement notre Association le 31.12.2019. Depuis le 1^{er} février 2019, Mme Perraudin s'occupe du secrétariat de l'AdCV à raison de 40%. L'organigramme de l'AdCV s'établit donc comme suit :

Comité de l'AdCV 2019



Durant l'année 2019, le Comité s'est réuni à douze reprises (dont deux Comités extraordinaires) afin de discuter des différents dossiers qui ont occupé l'Association et fixer les lignes stratégiques de celle-ci.

Le bureau, qui traite de sujets plus spécifiques et qui ne comprend, en principe, que la Présidente, les deux Vice-président-e-s, M. Buttin ainsi que le Secrétaire général, plus, occasionnellement, l'un ou l'autre membre du Comité en fonction des questions qui doivent être examinées, s'est réuni à 17 reprises.

Le Comité a également organisé les quatre Assemblées générales annuelles de l'AdCV. A ces occasions, il a régulièrement informé les communes membres sur l'avancée des dossiers en cours et a soumis au vote tous les objets relevant de la compétence de l'Assemblée. Il a également invité différents conférenciers, qui ont présenté des sujets d'actualité :

Le jeudi 21 mars 2019, à Prangins. M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, a donné une conférence sur la perception de l'impôt par les communes.

39 communes (58 personnes) ont participé.

Le jeudi 13 juin 2019, à Mex. Mme Anouck Tschudi, Municipale à Clarmont, M. François Calame, Syndic de Bougy-Villars et M. Jean-Christophe de Mestral, Municipal à Aubonne ont présenté une conférence intitulée « Communes, Municipalités et installations solaires ».

34 communes (54 personnes) ont participé.

Le jeudi 10 octobre, à Crans-près-Céligny. A cette occasion, des tables rondes ont été organisées afin d'examiner les compétences que les communes pourraient reprendre, notamment si la facture sociale était transférée au Canton.

30 communes (54 personnes) ont participé.

Le jeudi 28 novembre, à Buchillon. Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle a donné une conférence sur l'éducation numérique.

51 communes (74 personnes) ont participé.

A noter que cette Assemblée a fait l'objet d'une couverture médiatique particulière, un journaliste de la SRF accompagné d'un caméraman étant présent.

Avant chacune de ces Assemblées, le Comité a publié une Tribune d'Echange à l'intention des communes membres.

Par ailleurs, la sortie récréative de l'AdCV 2019 a été l'occasion de découvrir le village de Cuarnens au travers d'une balade gourmande. La soirée a permis de mettre en avant des produits locaux.

Comptabilité/finances de l'Association

Les comptes 2018 ont été adoptés lors de l'Assemblée générale du 13 juin 2019. Le bilan a montré un excédent de charges de CHF 1'611.90. Sur proposition du Comité, cette perte a été déduite de la réserve. A noter que selon le budget présenté le 30 novembre 2017 à Penthelaz, la perte prévue pour l'exercice était de CHF 25'710.- et qu'elle a donc été

fortement limitée. Le budget 2019, adopté à Henniez le 29 novembre 2018, présente un solde légèrement positif de CHF 650.-.

Le budget 2020, qui a été approuvé lors de l'Assemblée du 28 novembre 2019, présente, lui, un solde positif de CHF 4'647,-. Le total des recettes s'élève à CHF 320'130.-. Le total des charges se monte à CHF 315'483.-.

Les 4 piliers de l'AdCV

L'AdCV concentre ses efforts dans 4 domaines : la péréquation, l'aménagement du territoire, le scolaire/parascolaire et la police. Ses actions dans ces 4 domaines sont soutenues par un socle commun : la défense de l'autonomie communale.

Finances communales et péréquation

NPIV : des négociations sont actuellement engagées avec le Canton, l'objectif étant de pouvoir mettre sous toit une nouvelle loi sur les péréquations d'ici la fin de l'année afin qu'elle puisse être adoptée par le Grand Conseil au printemps 2021. Elle pourrait ainsi entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022, les communes ayant l'opportunité dans l'entre-temps d'en tenir compte dans l'établissement de leur budget 2022. A l'heure actuelle, les discussions portent sur le financement de la facture sociale. L'AdCV souhaite que la facture sociale soit reprise par le Canton avec une bascule de points d'impôts partielle, de sorte que 300 millions supplémentaires puissent être injectés dans la péréquation horizontale. L'AdCV cherche un dialogue constructif avec le Canton mais soutient également la démarche initiée par les communes de Rolle et Crans.

MCH2 : l'AdCV participe aux groupes de travail organisés par le Canton afin d'introduire cette réforme comptable dans les communes.

Cas de rigueur - compensation RFFA de CHF 31,8 millions : le Comité de l'AdCV a procédé à une analyse des effets du versement de la compensation visée en titre sur les charges péréquatives totales des communes. A cette occasion, il a constaté que l'effet de cette aide pour certaines communes sera paradoxal, en ce sens que le montant de leur participation à l'effort péréquatif sera supérieur à celui qui leur sera accordé au titre de la compensation RFFA. Il a donc écrit aux communes concernées (membres et non-membres de l'AdCV) pour attirer leur attention sur ce problème.

Révision partielle de LPIC : les différents plafonds de l'effort péréquatif (45 points, 48 dès l'année 2020 si le projet présenté au Grand Conseil est adopté) ne changeront rien à la situation : il continuera à y avoir des effets de bord inattendus à la suite de la suppression de l'écêtement. Le Comité a informé la Commission des finances du Grand Conseil de ce qui précède.

Rapport de la Cour des comptes : Le 2 octobre 2019, la Cour des comptes a publié un rapport de plus de 100 pages portant sur la péréquation intercommunale vaudoise, plus particulièrement les dépenses thématiques. La Cour a notamment relevé qu'après péréquation, certaines communes à fort potentiel fiscal de base se retrouvent avec moins de ressources pour faire fonctionner le ménage communal que des communes plus démunies. Elle a aussi souligné l'impact négatif de la hausse constante de la facture sociale sur la marge d'autofinancement des communes et le manque de moyens accordés au Service des communes et à la COPAR pour faire leur travail. Une analyse détaillée de ce

rapport a été publiée sur le site de l'AdCV (<https://www.adcv.ch/finances-fr497.html#article-13063>).

Motion Thalmann : consulté par l'ACI au sujet de cette motion, le Comité s'y est vivement opposé, dite motion risquant de diminuer les revenus fiscaux des communes de 4 millions environ.

Aménagement du territoire

NORMAT : courant 2018, le SDT a décidé de réviser la directive NORMAT. Le Comité a soumis sa réponse aux communes membres, qui ont été nombreuses à soutenir ses remarques et interrogations, à savoir :

- le format informatique envisagé est-il compatible avec les logiciels communaux ?
- si une interface est nécessaire, le Canton financera-t-il cette acquisition ?
- des formations sont-elles prévues ?

Au printemps de cette année, nous avons eu la satisfaction de constater que toutes ces remarques ont été prises en compte par le Canton.

ZIZA - SGZA (système de gestion des zones d'activités) : En janvier 2019, les départements de Mme de Quattro et M. Leuba ont signifiés aux associations de communes qu'ils ne voulaient plus travailler avec elles sur ce dossier, sans en donner les raisons.

En avril, le SDT dévoilait sa nouvelle stratégie : revoir les surfaces de zones d'activités en donnant pour tâche aux 12 régions définies dans le PDCn de faire le travail. A l'automne, le SDT a établi pour chaque périmètre PDCn une fiche comprenant notamment les différents types de surfaces, à charge pour eux d'en vérifier l'exactitude.

Dans ce cadre, l'AdCV a proposé à ses membres, qui ne pourraient pas participer aux travaux, de défendre leurs intérêts en les représentant, s'ils le désirent, dans les différents groupes de travail.

Révision de la LAT - volet construction : comme indiqué plus bas dans le chapitre traitant des consultations, le Comité a procédé à une analyse préalable approfondie de cet objet qui a été transmise aux membres afin de les aiguiller. Nous remercions ici les nombreuses communes membres qui nous ont transmis leurs remarques.

Dans ce cadre, un focus particulier a été mis sur le nouvel article 9 du projet (utilisation rationnelle des droits à bâtir). En effet, prévoir qu'il faudra « éviter tous les cas où les droits à bâtir sont utilisés peu rationnellement et partiellement » va trop loin. Il s'agit d'une limitation excessive du droit à la propriété. Le Comité s'est vivement opposé à cette disposition, avec l'appui unanime des communes membres

Le délai de consultation de cet objet étant fixé au 15 décembre 2019, on ignore encore comment l'Etat prendra en compte nos différentes remarques.

Scolaire/parascolaire

EIAP : les modifications de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, ont intégré les dispositions permettant de mettre en œuvre l'article

63a de la Constitution vaudoise "École à journée continue", adopté en votation populaire en automne 2009.

Les communes - par la création de l'établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP) - fixent les standards minimaux de l'accueil parascolaire.

L'AdCV a désigné 2 représentants au sein du Comité de l'EIAP (les délégués des districts de Nyon et Morges) et participe au financement de l'EIAP à hauteur de 20% des coûts de son secrétariat.

Lancés en 2018, les travaux ont été intenses en 2019, particulièrement à cause de négociations avec le Collectif Parascolaire. Néanmoins, un accord a finalement été trouvé avec ces derniers et le nouveau Cadre de référence est entré en vigueur à la rentrée d'août 2019.

Constructions scolaires : en 2016 déjà, l'UCV et l'AdCV ont présenté des critères précis permettant de déterminer la répartition de la charge du matériel et des équipements scolaires.

Toutefois, après 6 années de négociations intermittentes sans résultat, les deux associations faitières de communes ont décidé de présenter une initiative parlementaire qui fixerait que la compétence primaire en matière de construction scolaire et de planification de celle-ci appartient aux communes.

Une commission du Grand Conseil vaudois a commencé à examiner cet objet. En parallèle, les négociations avec le Conseil d'Etat ont repris en décembre 2019. Elles devraient théoriquement s'achever en avril 2020. Le résultat de ces différentes démarches n'est pas encore connu à ce jour.

Police

Le représentant de l'AdCV a régulièrement participé à différents groupes de travail et plateformes d'échanges traitant des questions policières et de sécurité. Sept séances ont notamment eu lieu en 2019 avec pour but l'établissement de plusieurs modèles qui devront être encore étudiés afin de déterminer le mode de financement de la police à l'avenir.

Communication

Durant cette année, le Comité a poursuivi ses efforts afin renforcer la visibilité de l'Association, d'assurer une meilleure diffusion de ses idées et préoccupations et, cas échéant, d'inciter de nouvelles communes à adhérer.

A cet effet, plusieurs mesures ont été mises en œuvre :

- le site Internet (<https://www.adcv.ch/>) a de nouveau bénéficié de diverses améliorations techniques ;
- des communiqués de presse ont été régulièrement publiés (notamment, après les AG) ;
- une rencontre a été organisée le 29 octobre avec les Députés du Grand Conseil afin de leur présenter une étude comparative entre les finances cantonales et communales ainsi que l'état d'avancement des discussions sur la révision de la loi vaudoise sur la péréquation intercommunale (LPIC) ;

- l'AdCV compte désormais au moins une commune membre par district qui peut porter son message lors des assemblées de Syndics. A noter toutefois que dans certains districts, cette institution n'existe pas et/ou ne laisse pas la parole aux faïtières de communes.

Consultations et divers

Consultations

Dans le courant de l'année 2019, l'AdCV a été consultée par écrit à 21 reprises au sujet de modifications de lois/règlements/directives fédéraux ou cantonaux. Nous avons systématiquement répondu, pris formellement position à 15 reprises. A 6 reprises, après analyse, nous avons indiqué ne pas avoir de remarque particulière à formuler. Il est à noter que ce nombre de consultation marque une hausse sensible par rapport à l'année passée où nous n'en avons reçu que 15.

Les consultations les plus importantes, notamment celles portant sur la révision de la stratégie et concept du cadastre des conduites, l'étude d'impact sur l'environnement, la révision de la loi sur l'exercice des droits politiques, la directive cantonale contre les dangers naturel, la révision de la loi vaudoise sur l'aménagement du territoire - LATC (volet construction)) et la motion Thalmann, ont été publiées sur notre site Internet. A noter que la révision du volet construction de la LATC a fait l'objet d'une analyse préalable particulièrement détaillée, laquelle a été transmise aux communes membres afin de les orienter durant la procédure de consultation. Fin 2019/début 2020, l'AdCV s'est encore prononcée sur les révisions de la loi sur la profession d'architecte et de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS). Nos réponses ont été publiées sur notre site internet (<https://www.adcv.ch/documents-utiles-fr11649.html>).

Formations/Informations données par l'AdCV

Au début de l'automne, l'AdCV a lancé deux nouvelles formations/informations :

- information sur les ZIZA par M. P. Stampfli,
- relations Municipalité - Conseil communal/général par M. S. Chemouny.

Une première cession du cours de M. Chemouny a été fixée au 29 janvier 2020.

Vous pouvez toujours vous inscrire à ces formations/informations à l'aide des formulaires disponibles sur notre site : <http://www.adcv.ch/formation-fr1951.html#article-12986>

Il est à noter que les quatre autres formations proposées par l'AdCV à partir de 2018 sont toujours ouvertes. Il est également possible de s'y inscrire à l'aide des formulaires disponibles sur notre site internet : <http://www.adcv.ch/formation-fr1951.html#article-12292>

Divers

- a) Les membres du Comité et du Secrétariat général ont participé à divers groupes de travail et forum organisés par le Canton. Dans ce cadre, on notera notamment la participation de M. Stampfli à la plateforme AirBnB et la participation de M. Buttin à « Communes en santé » ainsi que sa désignation par le Conseil d'Etat au sein des

commissions RPAC (Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers) et de de circulation dans le Canton de Vaud.

- b) Le Comité et le Secrétariat général ont régulièrement répondu aux différentes questions des communes membres, leur apportant leur soutien si besoin.
- c) Des membres du Comités ont participé à des séances d'informations et/ou des séminaires organisés par l'Association des Communes Suisses (ACS).
- d) Diverses rencontres ont été organisées avec l'UCV, notamment dans les domaines de la péréquation, des constructions scolaires et de l'aménagement du territoire.
- e) Diverses rencontres ont enfin eu lieu avec d'autres partenaires, notamment l'Association Vaudoise des Contrôles des Habitants (AVDCH) et la Fédération des contribuables (FEDCO).
- f) Afin de reconstituer ou de renforcer divers groupes de travail (péréquation, aménagement du territoire et scolaire/parascolaire), le Comité a lancé différentes procédures de recrutement auprès de représentants de communes membres. Il remercie ici ces personnes pour leur engagement.

SC, Mont-sur-Rolle, le 23 janvier 2020.